



## CONSEIL D'ORIENTATION ET DE SUPERVISION (COS-LEPI)

Cotonou, le 18 Mars 2014

N° 2014-...../COS-LEPI/PR/SP

**Le Président du COS-LEPI**

**A**

**Monsieur le Président de .....**

**Cotonou**

**Objet :** Audit participatif du fichier électoral national et de la liste électorale permanente informatisée (LEPI).

**Monsieur le Président,**

Dans le cadre de la correction, de la mise à jour et l'actualisation du fichier électoral national et de la liste électorale permanente informatisée (LEPI) régie par la loi N° 2012-43 du 05 Février 2013, le COS-LEPI a démarré l'audit participatif par l'affichage des listes électorales le **Mercredi 12 Mars 2014**, et ce jusqu'au **Mercredi 26 Mars 2014**.

La correction de la LEPI est une mission citoyenne à laquelle le législateur a cru devoir impliquer les partis et alliances de partis politiques légalement constitués à travers des dispositions de la loi susmentionnée notamment en son **article 18** qui dispose que "les partis politiques ont le droit de s'informer sur les activités de la Commission communale d'actualisation", et en son **article 40** qui dispose que "chaque parti ou alliance de partis politiques légalement constitué a le droit de s'assurer de la fiabilité des programmes informatiques et des données électorales dans le processus d'apurement, de correction, de mise à jour et d'actualisation".

Cette mission appelle donc l'accompagnement des partis et alliances de partis politiques pour assurer la transparence du processus, gage de l'obtention d'un outil fiable. C'est pourquoi je viens par la présente solliciter l'appui de votre parti qui, je reste convaincu, fait de la correction de la LEPI, une préoccupation citoyenne.

Tout en vous remerciant par avance des contributions que votre parti apportait pour la réussite du processus de mise à jour et d'actualisation de la LEPI, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président COS-LEPI**

**Sacca LAFIA**